

Mairie de **Chalmazel-Jeansagnière**

République Française

Département de la Loire

Canton de Boën sur Lignon

Mme la Préfète,

Chalmazel-Jeansagnière le 28/07/2022

Participation au registre du dossier UTN locale commune Chalmazel, participation communale

Mme la Préfète,

Suite à la consultation concernant le dossier d'UTN locale ouverte du 27/06/2022 au 29/07/2022,

Après lecture des différents documents, je tiens à apporter une contribution communale.

Il me semble pertinent d'englober dans le périmètre de l'UTN la globalité du front de neige !

Je souhaiterais que soit rajoutées les parcelles BM 73, BM 74, BM 77, BM 78, BM 79 et

BM 80, dans le périmètre de l'UTN. Celles-ci ont d'ailleurs faits l'objet d'études environnementales et paysagères.

Ces parcelles privées dont l'enjeu agricole et forestier est nul, leurs situations, expositions et dessertes au niveau des réseaux publics n'ayant aucun impact financier pour les pouvoirs publics, doivent pouvoir être ouvertes à l'aménagement de la station de ski.

Les parcelles BM 73, BM 74, BM 79 et BM 80 doivent pouvoir accueillir un projet d'hébergement touristique, ainsi que des activités sportives en lien avec le développement 4 saisons. L'hébergement sera léger, type HLL, logement insolites : cabane, camping etc... (Annexe 1)

Les parcelles BM 77 et BM 78, peuvent être incluses dans le cadre d'une réhabilitation du bâti pouvant changer de destination, à vocation touristique ou commerciale toujours en lien avec le développement 4 saisons. (Annexe 2)

Merci Mme la Préfète de prendre en compte ces recommandations dans le cadre de votre arrêté à venir d'application de l'UTN.

Le Maire

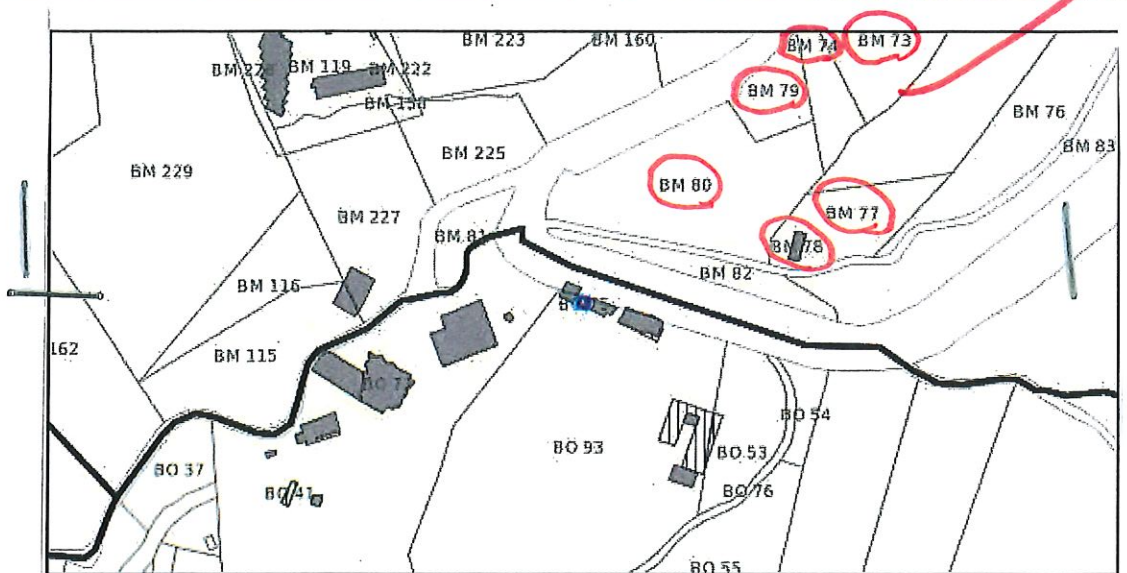
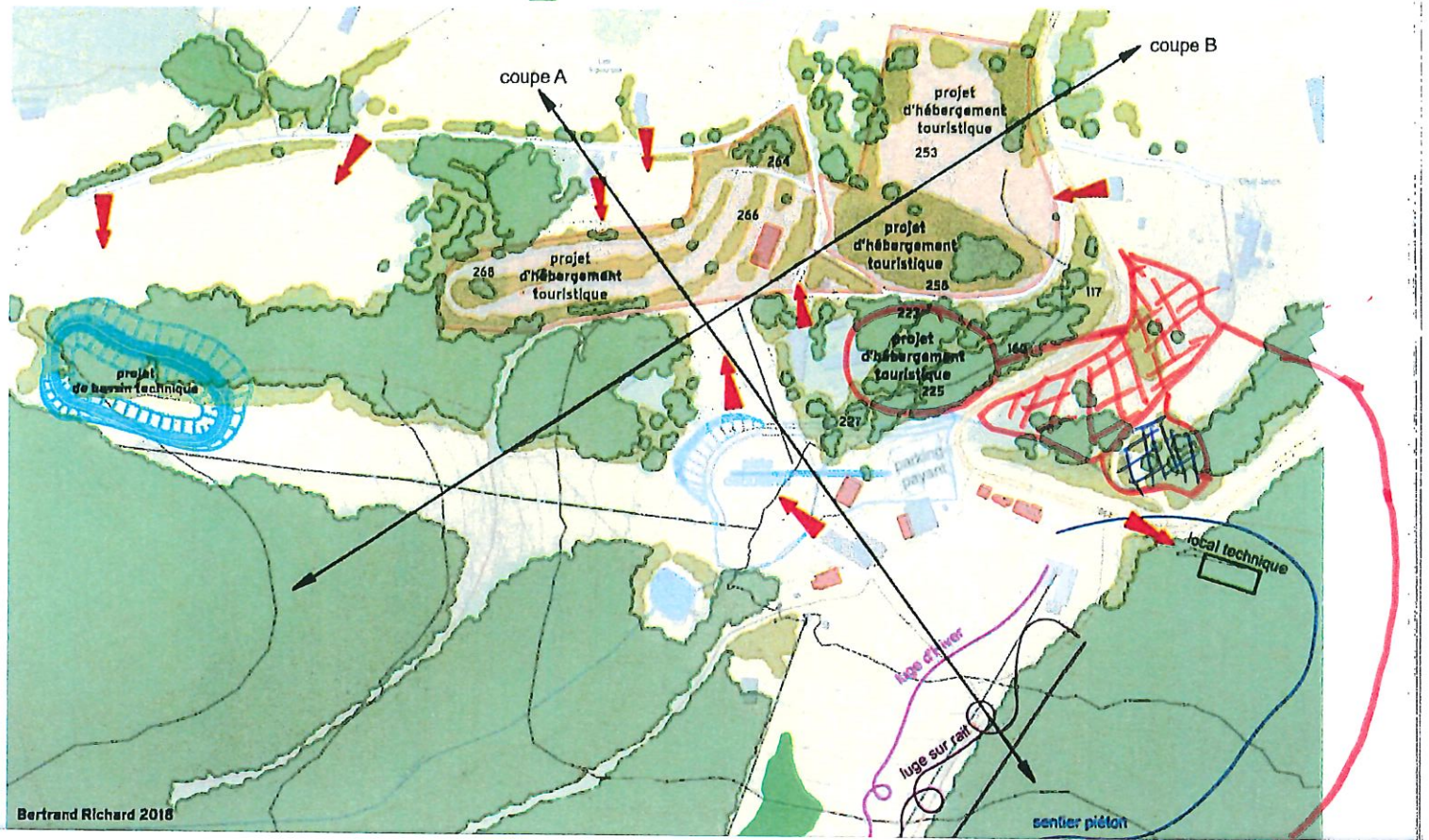
Valéry GOUTTEFARDE



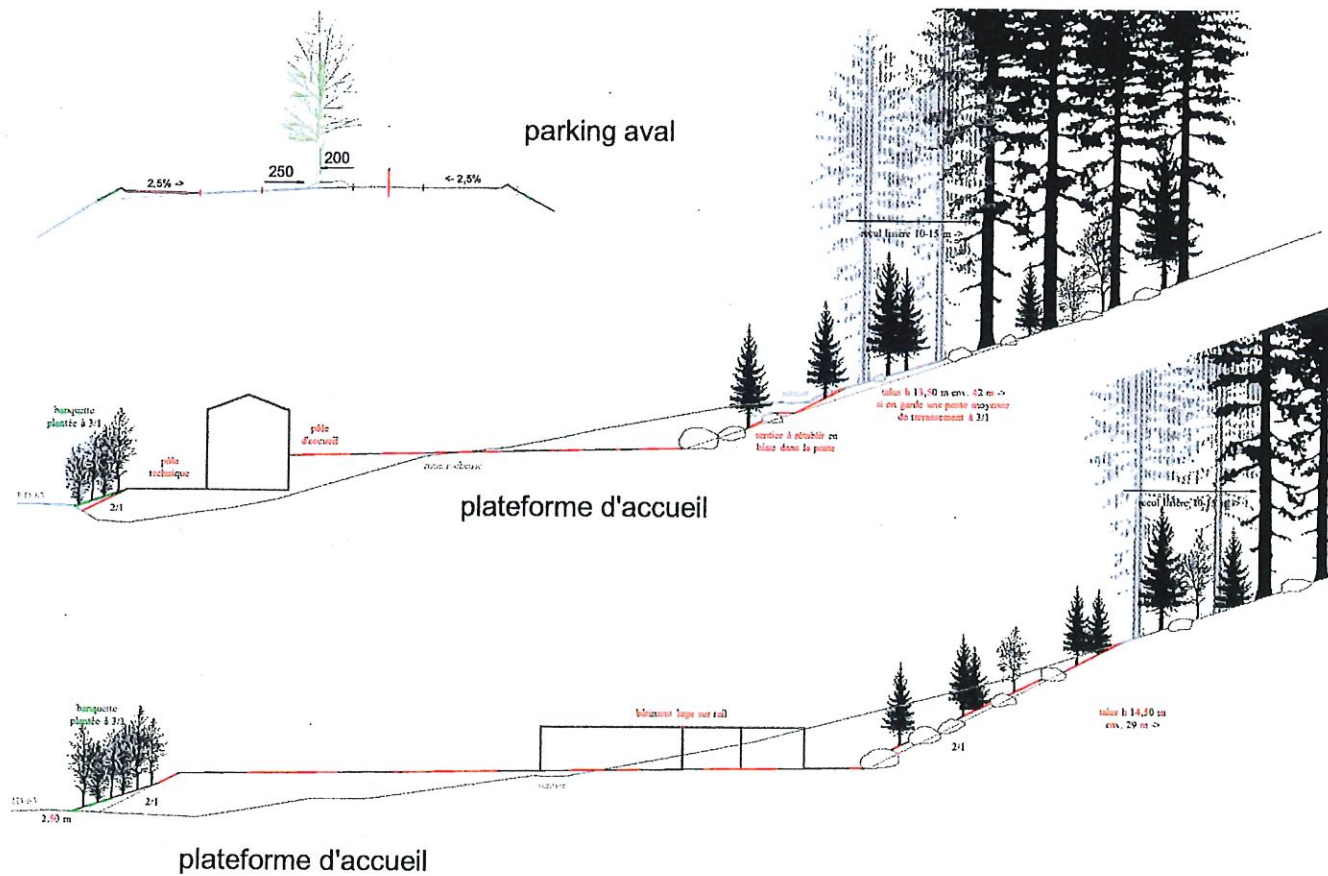
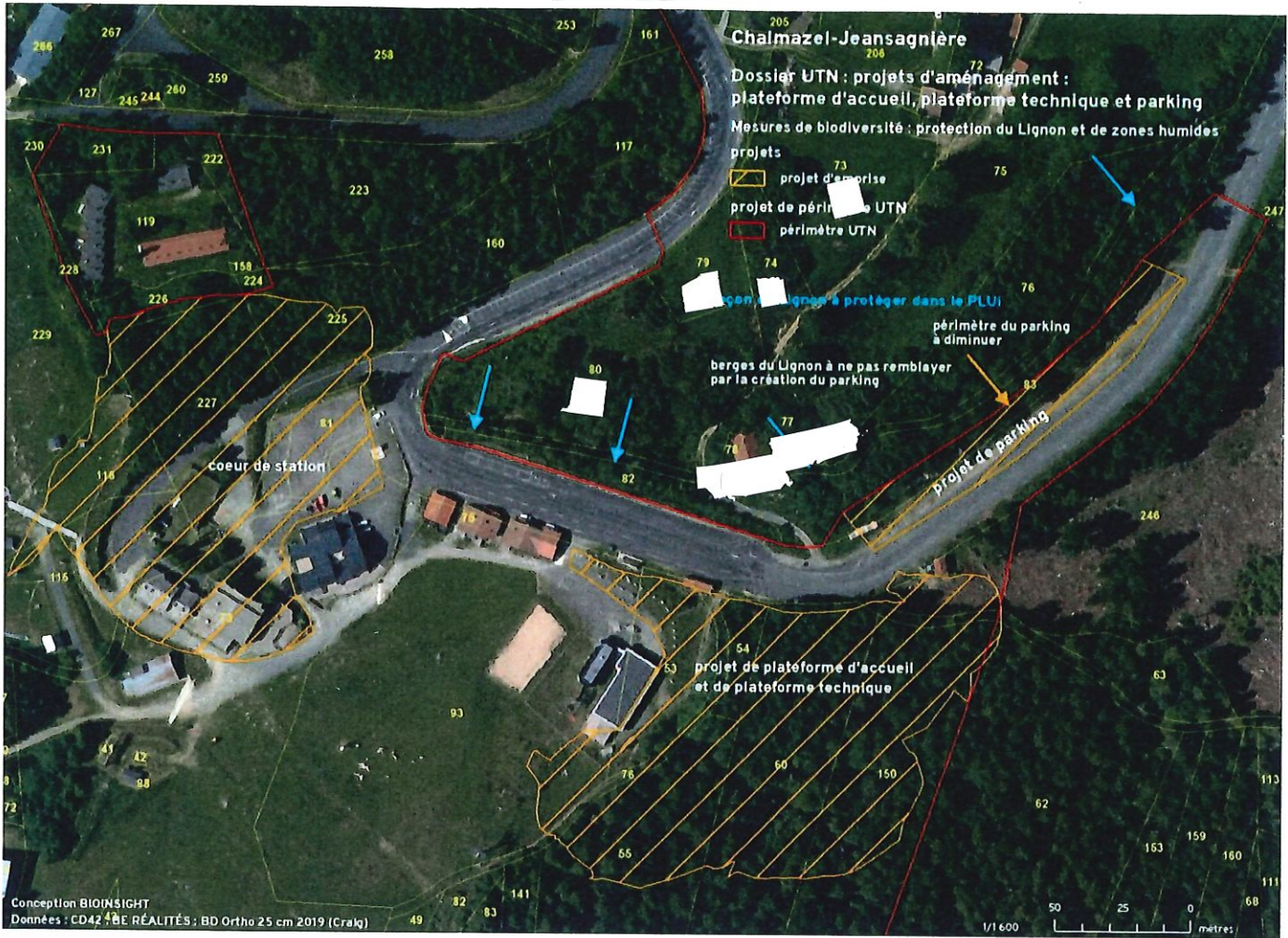
Annexe 1

Pied de station - levé de végétation :
 (fond raster géoportail - données terrain B. RICHARD)

- bois de conifères
 - reforestation piste des Granges
 - feuillus dominants
 - bâtiment supprimé
 - vis-à-vis rapproché
- 0 — 200 m



A nnee 2



Richard 2020